



PARTICULIERS

Comment nous aider ?

L'association est reconnue d'Intérêt Général,
à ce titre, vous pouvez défiscaliser
jusqu'à 66 % de vos dons
dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Ex : sur un revenu imposable de 20 000 €
il est possible de faire un don de 4 000€
qui vous accordera 2 640 € de réduction d'impôt.
Le don réel n'aura été que de 1 360 €

Il est possible aussi de valoriser des dons en nature
et sur leur valeur déclarée, obtenir le même
barème de réduction d'impôts.
(ex : véhicule, informatique...)

www.entre-aides.org